

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 29.03.2024

Trafics illicites de Tabac : les résultats historiques de l'opération nationale « Colbert II »

A la demande de Thomas Cazenave, ministre délégué chargé des Comptes publics, les agents de la douane, en collaboration avec la police et la gendarmerie, ont mené une série d'opérations "coups de poing" coordonnées du 20 au 27 mars 2024, pour saisir le maximum de tabac de contrebande sur l'ensemble du territoire national.

Les multiples contrôles concrétisent l'un des principaux objectifs du Plan d'action national de lutte contre les trafics illicites de tabac 2023-2025, qui entend rehausser la lutte contre le trafic de tabac au même niveau que pour les stupéfiants. Au même titre que ces derniers, le trafic de tabac finance des réseaux criminels et terroristes.

Les actions « coups de poing » pilotées par la douane ont été coordonnées de manière à appréhender tous les vecteurs de circulation du tabac illégal : trafics routiers, aériens, points de vente à la sauvette, vente de tabac dans des lieux non agréés.

Dans les départements de l'Aisne, Somme et Oise, les forces de police, de gendarmerie et des douanes ont été largement mobilisées, à travers notamment une dizaine d'opérations conjointes d'envergure tant au niveau routier et aérien (aéroport de Beauvais) que dans les cœurs de villes . Au total, près d'une trentaine de commerces a ainsi été inspectée (établissements de nuit, bars à chicha, épiceries), ainsi que les marchés de Creil et Amiens Nord, dans le cadre des Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude placés sous l'autorité des préfets et procureurs de la République. La douane a par ailleurs mené des contrôles sur les plates-formes postales et de fret express (colis), dans chacun des départements. Pour renforcer les capacités d'intervention, la douane a mobilisé son Groupe de Lutte Anti Trafic Tabac ⁽¹⁾.

Au total, la direction régionale des douanes de Picardie a procédé à la saisie de près de 650 kg de tabac de contrebande, comprenant notamment : 17 388 paquets de cigarettes - 192 kg de tabac à rouler - 103 kg de tabac narguilé.

A l'occasion de ces contrôles, les forces douanières et de sécurité mobilisées, ont également relevé d'autres infractions et procédé notamment à la saisie d'armes, de contrefaçons et d'argent liquide.

En 2023, la douane a saisi en Picardie près de 40 tonnes de tabac de contrebande (dont 1,8 million de paquets de cigarettes), soit une hausse de 170 % par rapport à l'année 2022 et 10 fois plus qu'en 2021.

Contacts :

Michaël LACHAUX – Directeur Régional – Tél : 06 07 34 90 07

¹Le GLATT Amiens étant une des 10 structures de ce type au niveau national